

Jean de Jusses, « moyennant le prix de 40 sols viennois », la terre du Verdier et 4 deniers de cens à lever sur le courtil de Letissier. L'acquéreur ne devait pas à cette époque être très riche, car il dut fournir caution en la personne de Thomas Groselle, damoiseau. Dans les années suivantes, Guillaume augmenta considérablement ses biens par des achats successifs. Il est à croire que le rude métier des armes avait altéré en lui la délicatesse de la conscience, car nous savons que plusieurs de ses créanciers durent réclamer leurs paiements par voie de justice, quelquefois même par la force des armes.

En avril 1274, Guillaume obtenait du comte de Forez, la permission d'établir un pressoir à Néronde, près du château. Ce n'était pas là une permission banale et sans profit, si l'on se rappelle que le droit de pressurage était réservé au seigneur, comme droit féodal, et que, par conséquent, nul ne pouvait presser sa vendange ailleurs qu'au pressoir seigneurial, moyennant une redevance assez élevée. Deux mois après, Guillaume acquérait deux maisons à Néronde ; l'une, par achat, de Bernard de Salemard (1), l'autre, par donation, de Pierre de Thélis.

A cette époque la terre du Verdier formait comme une enclave entre les biens du comte de Forez, du chapitre de Lyon et des seigneurs de Chantois. Nul besoin ne pouvant obliger le comte de Forez et le chapitre à aliéner leurs terres, Guillaume tourna ses regards vers les dépendances de la seigneurie de Chantois. Au mois de décembre 1275, il acheta à Jeanne, fille de feu Bernard de Chantois, pour le prix de 10 livres parisis, tous les droits qu'elle avait, en raison de la succession de son père, sur le port de Chantois, « sis en

---

(1) Cette maison était située « près l'église paroissiale ».